

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION
du Conseil Municipal
de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-neuf, le 14 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 13 / Votants : 17

Présents : Jean-Louis RODIER - Michel CARLIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Jacques COLOMBANI - Fabienne ARBIEU - Thierry CARRIER - Fabrice CAPPEZ - Corinne LEGROS - Frédérique JOUVE - Michel CROUSILLES - Noëlle LASALLE.

Absents : Nicole GRAZIOSO excusée a donné pouvoir à Fabienne ARBIEU, Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Frédérique JOUVE, Christian CORNEE excusé a donné pouvoir à Jean-Louis RODIER, Amandine NABAIS excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Didier PEYTHIEU, Jacques DOURAU excusé.

Secrétaire de Séance : Michel CARLIER

N° 03/2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES

Monsieur le Maire présente le projet de création de voies douces dont le montant est estimé à 302 752.50 € HT :

Suite à l'analyse urbaine réalisée la commune souhaite améliorer la place du piéton au sein du centre-bourg. Cela semble essentiel dans un secteur avec une importante présence d'équipements publics et notamment consacrés à l'éducation et à la jeunesse. Cela sera en effet la trame à travers laquelle les actions de la vie quotidienne prendront forme et animeront de façon continue les espaces publics.

A l'ouest se trouve le centre du village avec ses commerces, le marché hebdomadaire et ses services (mairie, Maison du Service au Public, office de tourisme, poste...), à l'Est se trouvent l'école primaire, les équipements sportifs (mille club, salle dojo, stade de football, terrains de tennis, gymnase, terrain de pétanque) et de loisirs (skate parc, jeux d'enfants, city-stade, parc intergénérationnel, salle des jeunes), et plus au nord, l'école maternelle et la crèche.

Afin de réduire les véhicules au centre du village, il existe :

- un parking près du marché,
- un parking près des écoles,
- récemment un nouveau parking de proximité près du mille-club,

à partir desquels le centre et l'ensemble des infrastructures sportives, de loisirs et les écoles sont accessibles en moins de 5 mn à pied.

Une augmentation des liaisons entre les deux berges du Rieutord (ruisseau traversant le bourg) par la création d'une passerelle est en cours de réalisation.

L'installation de deux nouveaux équipements, programmés par la commune : une halle des sports en cours de construction et une bibliothèque en cours d'étude s'inséreront dans le secteur central existant et qui nécessiteront la création d'aménagements piétonniers et cyclables à leurs abords.

Le projet se traduit donc par :

1. Une revitalisation des berges du Rieutort notamment derrière l'école primaire où un profil devra être étudié plus en détail pour permettre une vraie promenade : cheminement bordant le Rieutort à partir de la passerelle située route des Cévennes et le pont situé au croisement de la rue des Sapeurs
2. Réhabilitation des cheminements existants afin de valoriser ces espaces et de les rendre plus accessibles et à tous, notamment aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : cheminement reliant le mille-club et le gymnase, le long des terrains de tennis et cheminement reliant le parc intergénérationnel et la rue des Sapeurs

Les travaux seront réalisés en totalité en 2019 si les subventions sont accordées.

Cette opération pourrait être financée en partie par l'Etat et par la Région.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Approuver le rapport du maire,
- Autoriser le Maire à solliciter les financeurs au taux les plus élevés possibles pour ce projet d'aménagement de voies douces estimé à 302 752.50 € HT
- Autoriser le Maire ou un élu délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

A St Martin de Londres,
Le Maire,
Jean-Louis RODIER

